

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE
VALENCIENNES

SERVICE
RESSOURCES HUMAINES

VE - 03/2022 - N° 24

DELIBERATION
2022

Nombre de Conseillers :
EXERCICE : 33
PRESENTS : 26
VOTANTS : 32

SÉANCE DU 31 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE
23 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION
22 Mars 2022

OBJET:
CREATION D'UN
COMITE SOCIAL
TERRITORIAL (CST)
COMMUN ENTRE LA
COMMUNE ET LE CCAS

Certifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
Sous-Préfecture le 6.4.2022 et
publié (ou notifié) le 7.4.2022

Le Maire,



Cette présente délibération peut faire
l'objet d'un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le 7.4.2022 SLO

ID : 059-215901125-20220331-202203DELIB24-DE

VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux, le Trente et un Mars à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, M. LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. BECOURT Julien, Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme LUDOVISI Brigitte
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme LEROUX Christiane
Mme ROUSSY Cendrine procuration M. BECOURT Julien
Absents excusés : M. MUSY Frédéric

**OBJET: CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE
LA COMMUNE ET LE CCAS**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique qui prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents,

Considérant qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du C.C.A.S,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et contractuels de droit privé au 1^{er} janvier 2022 :

- Commune = 200 agents (118 femmes et 82 hommes),
- C.C.A.S.= 34 agents (16 femmes et 18 hommes),

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun,

Vu l'avis favorable et unanime du Comité Technique du 3 mars 2022,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 15 mars 2022,

DECIDE la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

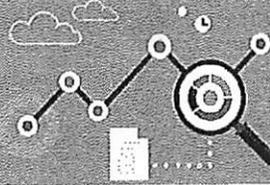
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sylvia DUHAMEL.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Bruay-sur-l'Escaut

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|--|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | 202203DELIB24 |
| Date de la décision : | 2022-03-31 00:00:00+02 |
| Objet : | DELIBERATION N° 24 DU 31/03/2022 - CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. |
| Identifiant unique : | 059-215901125-20220331-202203DELIB24-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 059-215901125-20220331-202203DELIB24-DE-1-1_0.xml | text/xml | 943 |
| Nom original : | | |
| DELIB 24 _ CST COMMUN COMMUNE CCAS.pdf | application/pdf | 69911 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-059-215901125-20220331-202203DELIB24-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 69911 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|--|
| En attente d'être postée | 6 avril 2022 à 10h06min57s | Dépôt dans un état d'attente |
| Posté | 6 avril 2022 à 10h07min02s | La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Amandine VANDERMOUTEN |
| En attente de transmission | 6 avril 2022 à 10h07min02s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 6 avril 2022 à 10h19min11s | Transmis au MI |